

Département de Loire-Atlantique

Communes de Bouvron et Blain

Projet de parc éolien sur les communes de Bouvron et Blain

Maître d'ouvrage : SARL EE BOUVRON

Arrêté préfectoral n°2021/ICPE/288

Enquête publique

Du lundi 6 décembre 2021 à 08h00 au mercredi 19 janvier 2022 à 17h00

Procès-verbal de synthèse  
des observations recueillies  
lors de l'enquête publique remis le jeudi 27 janvier 2022

## Table des matières

A.	déroulement de l'enquête publique.....	3
1.	cadre de l'enquête publique .....	3
2.	Information du public.....	3
3.	Permanences .....	3
B.	Avis et observations des autorités administratives.....	3
C.	Avis des conseils municipaux .....	4
D.	Statistiques des observations du public.....	4
1.	Nombre d'observations recueillies.....	4
2.	Pétition, « formulaires ».....	5
3.	Avis favorables / défavorables.....	5
4.	Répartition des réponses anonymes .....	5
E.	Analyse des Observations du public.....	5
1.	La place du projet dans la politique énergétique nationale et régionale.....	6
2.	Intérêt écologique de l'éolien.....	7
3.	Rendement des éoliennes.....	7

4.	<i>Concertation préalable</i> .....	8
5.	<i>Conduite du projet</i> .....	8
6.	<i>Positionnement des communes</i> .....	8
7.	<i>Saturation du territoire</i> .....	9
8.	<i>Hauteur des éoliennes</i> .....	9
9.	<i>Proximité des habitations</i> .....	10
10.	<i>Imprecisions de l'étude (paysage, acoustique)</i> .....	10
11.	<i>Paysage</i> .....	10
12.	<i>Biodiversité</i> .....	11
13.	<i>Impact sur la santé humaine</i> .....	11
14.	<i>Impact sur les animaux (élevage)</i> .....	12
15.	<i>Impact sur le sol, le sous-sol, la nappe</i> .....	12
16.	<i>Nuisances générales</i> .....	12
17.	<i>Nuisances acoustiques</i> .....	12
18.	<i>Nuisances visuelles</i> .....	13
19.	<i>Impacts sur l'immobilier</i> .....	13
20.	<i>Dangers et risques lors de l'exploitation</i> .....	13
21.	<i>Démantèlement</i> .....	14
22.	<i>Volet financier, solidité de l'entreprise</i> .....	14
23.	<i>Economie (emploi, agriculture, tourisme)</i> .....	15
24.	<i>Non argumentés</i> .....	15
F.	<i>Réponses à apporter par le porteur de projet</i> .....	15

## **A. déroulement de l'enquête publique**

### *1. cadre de l'enquête publique*

L'enquête publique concerne l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent regroupant quatre aérogénérateurs implantés sur les communes de Bouvron et Blain par la société EE Bouvron dont le siège social est situé 7 rue des Corroyeurs – 67200 STRASBOURG.

L'enquête publique a fait l'objet de l'arrêté n°2021/ICPE/288 du préfet de Loire-Atlantique en date du 16 novembre 2021.

Elle s'est déroulée du lundi 6 décembre 2021 à 09h00 au mercredi 19 janvier 2022 à 17h00 dans les communes précitées.

Le siège de l'enquête a été fixé en mairie de Bouvron.

### *2. Information du public*

Le public a été informé par voie d'affichage (affiche format A2 de couleur jaune) autour du site et en format A4 blanc dans les mairies de Bouvron, Blain, Campbon, Quilly, Plesse, Fay-de-Bretagne, Guenrouët, Le Gavre.

Un affichage complémentaire a été réalisée à la demande du commissaire enquêteur pour donner suite au souhait exprimé par M. Le Maire de Bouvron dans le bourg de Bouvron quelques jours après le début de l'enquête.

Durant toute l'enquête publique le dossier complet était à disposition du public en mairie de Blain et en mairie de Bouvron, ainsi que les recueils pour recevoir les observations manuscrites.

Un registre dématérialisé a été ouvert durant toute l'enquête publique.

### *3. Permanences*

Cinq permanences se sont tenues durant l'enquête publique :

- Lundi 6 décembre 2021 de 09h00 à 12h00 en mairie de Bouvron
- Samedi 18 décembre 2021 de 09h00 à 12h00 en mairie de Blain
- Mercredi 5 janvier 2022 de 14h00 à 17h00 en mairie de Bouvron
- Mardi 11 janvier 2022 de 09h00 à 12h00 en mairie de Blain
- Mercredi 19 janvier 2022 de 14h00 à 17h00 en mairie de Bouvron

## **B. Avis et observations des autorités administratives**

- Direction générale de l'Aviation civile du 22 juillet 2020

Avis favorable.

- Agence régionale de santé (ARS) des Pays de la Loire des 22 juillet 2020 et 28 juillet 2021

Avis défavorable puis avis favorable suite à compléments.

- Direction de la circulation aérienne militaire du 7 août 2020

Avis favorable.

- Direction Départementale des Territoires et de la Mer du 14 septembre 2021

Avis favorable sous réserve de revoir la mesure de compensation à la destruction de zone humide et demande de précisions (chapitre II du courrier) afin de rendre plus acceptable le projet en termes d'évitement et de réduction des impacts paysagers et environnementaux.

- DREAL des Pays de la Loire du 15 septembre 2021

Avis de recevabilité

- Autorité environnementale

Absence d'avis émis dans le délai réglementaire

### **C. Avis des conseils municipaux**

- Bouvron

Avis défavorable à l'unanimité le 8 décembre 2021

- Blain

Avis défavorable à la majorité le 16 décembre 2021

- Campbon

Avis favorable à l'unanimité le 16 décembre 2021

- Fay-de-Bretagne le 13 décembre 2021

Avis défavorable

- Guenrouët

-

- Le Gâvre

-

- Plessé

Avis défavorable le 16 décembre 2021

### **D. Statistiques des observations du public**

#### ***1. Nombre d'observations recueillies***

292 observations ont été recueillies durant l'enquête publique :

- 9 en mairie de Blain
- 52 en mairie de Bouvron
- 10 courriers électroniques
- 221 Observations sur les registres

A été décomptée l'observation faite par le commissaire enquêteur lors de l'ouverture de l'enquête publique pour tester le site.

Deux personnes ont été reçues par le commissaire enquêteur durant les permanences de Blain et 14 durant les permanences de Bouvron.

## **2. Pétition, « formulaires »**

Une pétition signée de 211 personnes dont plusieurs se retrouvent auteurs de contributions comptabilisées ci-dessus.

37 formulaires avec cases à cocher ont également été reçus : 22 avec seulement des cases cochées et 15 avec en plus une annotation dans la partie du formulaire réservé à cet effet.

2 formulaires étaient anonymes

## **3. Avis favorables / défavorables**

Les avis ont été classés en :

- Avis favorables
- Avis défavorables
- Avis non exprimés

En cas d'avis plusieurs fois exprimés par la même personne ceux-ci n'ont été comptés qu'une fois ; ce qui a pour conséquence de supprimer dans le décompte 13 avis défavorables et 6 avis favorables.

La répartition est ainsi de 273 avis « uniques » :

- Avis défavorables : 227
- Avis favorables : 38
- Avis non clairement exprimés (ni favorables, ni défavorables) : 8

## **4. Répartition des réponses anonymes**

77 avis anonymes ont été enregistrés

57 avis anonymes défavorables (soit 25,11% des avis défavorables)

17 avis anonymes favorables (soit 44,73 % des avis favorables exprimés)

On remarquera que 7 avis favorables et 6 avis défavorables anonymes ont été déposés sur le registre dématérialisé les deux derniers jours de l'enquête.

# **E. Analyse des Observations du public**

L'examen et le classement des observations ont été faits depuis le registre dématérialisé. Le fichier Excel issu de l'application vous est remis parallèlement à l'envoi du présent document.

Les observations ont été classées en 24 thématiques, une observation pouvant être affectée à plusieurs thématiques ; ce qui est généralement le cas.

1. Place du projet dans la politique énergétique nationale et régionale
2. Intérêt écologique de l'éolien
3. Rendement des éoliennes
4. Concertation préalable
5. Conduite du projet
6. Positionnement des communes
7. Saturation du territoire
8. Hauteur des éoliennes
9. Proximité des habitations
10. Imprécisions de l'étude (paysage, acoustique)
11. Paysage
12. Biodiversité
13. Impact sur la santé humaine
14. Impact sur les animaux (élevage)
15. Impact sur le sol, le sous-sol, la nappe
16. Nuisances générales
17. Nuisances acoustiques
18. Nuisances visuelles
19. Impacts sur l'immobilier
20. Dangers et risques lors de l'exploitation
21. Démantèlement
22. Volet financier, solidité de l'entreprise
23. Economie (l'entreprise, emploi, agriculture, tourisme)
24. Non argumentés

**Les observations sont synthétisées pour chaque thème. Des remarques et questionnements complémentaires de ma part en tant que commissaire enquêteur sont indiqués pour chaque thème.**

**Il vous est demandé de répondre aux différentes observations formulées, au regard du contexte local, d'une façon individuelle ou collective de manière que chacun trouve une réponse à ses observations.**

**Vous voudrez bien également m'apporter toutes précisions utiles en réponse aux courriers de l'ARS et à celui de la DDTM.**

### *1. La place du projet dans la politique énergétique nationale et régionale*

*71 avis : 66, 203, 264, 144, 142, 141, 139, 151, 248, 251, 267, 237, 160, 161, 199, 198, 193, 194, 190, 186, 166, 182, 208, 24, 195, 213, 65, 222, 217, 93, 225, 84, 155, 221, 116, 117, 83, 110, 103,*

109, 165, 112, 135, 61, 18, 16, 53, 72, 45, 47, 44, 40, 197, 113, 92, 167, 88, 22, 15, 82, 289, 290, 114, 132, 131, 220, 176, 62, 200, 249, 122

**a) Au niveau national**

Les habitants mettent en cause la pertinence de l'éolien dans la politique énergétique globale. Certains préconisent le développement de l'énergie nucléaire, du photovoltaïque, de l'hydraulique, de l'énergie houlomotrice... ; tout en insistant sur la nécessité de faire une utilisation de l'énergie plus responsable.

**b) Au niveau régional**

Il est fait référence dans le dossier au schéma régional éolien terrestres (SRET) des pays de la Loire. Comme mentionné dans plusieurs contributions l'arrêté du 8 janvier 2013 par lequel le préfet de la région Pays de la Loire a approuvé ce schéma a été annulé par décision du tribunal administratif du 31 mars 2016. Il n'existe donc pas.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :*  
*Le SRET annulé indiquait certes que le plateau bocager au nord du sillon de Bretagne était dans la quasi-totalité situé en zone favorable ; Bouvron et Blain étaient listées à cet effet. Le projet de SRET se terminait par une liste de bonnes pratiques à respecter.*  
*J'ajoute que l'arrêté préfectoral a été annulé car « il est constant qu'aucune évaluation environnementale n'a été réalisée préalablement à l'adoption du schéma litigieux ».*

**c) Consommation d'électricité produite localement**

Des contributions précisent que lors de réunions publiques il avait été indiqué que les habitants consommeraient de l'électricité produite localement.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :*  
*L'électricité étant injectée dans le réseau ENIDIS, sur quelle base est-il possible d'étayer cette affirmation ?*

*Quelles réponses apportez-vous aux observations formulées ?*

**2. Intérêt écologique de l'éolien**

31 avis : 206, 66, 68, 34, 273, 252, 166, 188, 222, 117, 124, 123, 103, 102, 133, 11, 13, 63, 45, 47, 36, 69, 7, 10, 163, 92, 87, 91, 282, 131, 122

L'intérêt écologique de l'éolien a été mis en cause dans de multiples contributions : aménagement des accès lors de la construction et ensuite pour l'exploitation, utilisation de matériaux importés de pays dégradant l'environnement de ces derniers, volume de béton employé, consommation des terres agricoles, pollution diffuse sur les sols à proximité des éoliennes...

D'autres contributeurs ont souligné l'intérêt de l'éolien dans la politique de lutte contre le réchauffement climatique.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :*  
*Quelles réponses apportez-vous sur ces différents sujets ?*

**3. Rendement des éoliennes**

41 avis : 142, 143, 140, 243, 248, 160, 189, 185, 170, 174, 213, 86, 65, 165, 111, 97, 133, 136, 70, 113, 66, 42, 43, 69, 34, 45, 188, 98, 55, 88, 91, 90, 287, 282, 59, 87, 25, 129, 131, 122

Le faible rendement des éoliennes a été souvent évoqué en raison de l'absence de vent, des contraintes d'utilisation pour réduire les nuisances, des périodes d'entretien.

Il a été souligné que la viabilité économique de l'énergie éolienne n'existe que parce qu'elle est subventionnée (prix d'achat de l'électricité par ENDIS).

Certains contributeurs ont précisé que le rendement des éoliennes s'améliorait progressivement en raison de l'évolution des technologies.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :  
Quelles réponses apportez-vous sur ces sujets ?*

#### **4. Concertation préalable**

32 avis : 205, 143, 246, 239, 237, 235, 160, 199, 197, 211, 258, 189, 186, 175, 173, 172, 182, 218, 216, 201, 114, 80, 79, 179, 117, 98, 243, 90, 82, 286, 210, 260

La concertation préalable a été jugée en partie satisfaisante pour certains mais insuffisantes pour d'autres.

Ces derniers mois vous avez mis en place un site internet, créé une lettre d'information, organisé des réunions publiques pour présenter votre projet. Vous avez communiqué sur le lancement de l'enquête publique.

Cependant, différents participants à l'enquête publique estiment que cette communication n'était pas satisfaisante en ce sens que les invitations aux réunions d'information n'ont pas été distribuées correctement pour que toutes les personnes concernées soient touchées ; lors des réunions le projet était présenté comme finalisé et les réponses aux questions embarrassantes étaient reportées par un dispositif de petits papiers triés à cet effet. De nombreuses personnes ont eu l'impression de ne pas avoir été entendues.

Les remarques du maire de Bouvron et de son conseil municipal vont également dans ce sens.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :  
Pourriez-vous préciser comment s'est déroulée la concertation préalable eu égard à l'insatisfaction du public ?*

#### **5. Conduite du projet**

17 avis : 141, 243, 246, 258, 239, 183, 117, 80, 79, 10, 39, 33, 16, 54, 82, 286, 201

D'un projet en partie participatif, voire d'un projet citoyen, le projet présenté apparaît maintenant pour la majorité comme un projet industriel.

Malgré cela, le projet reste pour certains, « au-delà de l'échec d'appropriation par le plus grand nombre ... une priorité pour le territoire ».

La charte d'engagement apparaît pour une partie du public comme incomplète et ne reprenant sur certains points que des contraintes réglementaires.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :  
Comment envisagez-vous d'associer la population à votre projet si l'autorisation vous était accordée ?*

#### **6. Positionnement des communes**

24 avis : 205, 153, 280, 161, 199, 211, 258, 186, 175, 239, 216, 103, 79, 39, 69, 10, 220, 93, 98, 286, 289, 210, 246, 62



Le projet que vous pilotez remonte à plusieurs années. Tout d'abord soutenu par le précédent maire et son conseil municipal, il ne l'est plus depuis le renouvellement de 2020, bien que plusieurs élus actuels aient fait partie de l'ancienne équipe.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :*  
*J'attire votre attention sur les avis exprimés par le maire honoraire de Bouvron et le maire actuel ainsi que sur la délibération du conseil municipal et sa motivation.*  
*La commune de Blain a également délibéré défavorablement.*  
*Selon vous quels sont les points de désaccord qui se sont produits et pour quelles raisons n'avez-vous pas pu semble-t-il adapter votre projet pour que celui soit rendu acceptable par les deux communes directement concernées ?*

## **7. Saturation du territoire**

55 avis : 241, 145, 265, 239, 274, 146, 147, 151, 277, 276, 253, 270, 271, 266, 268, 269, 272, 279, 267, 232, 262, 31, 30, 257, 184, 172, 26, 263, 223, 148, 254, 73, 106, 179, 43, 48, 29, 28, 5, 32, 160, 113, 164, 198, 226, 261, 283, 293, 282, 291, 292, 290, 285, 252, 210

La saturation du territoire par les éoliennes est revenue à de nombreuses reprises, thème repris notamment dans le formulaire avec cases à cocher.

Les champs d'éoliennes en place (Campbon) ainsi que ceux en projets (La chèvrerie, l'hôtel de France à Blain et sur d'autres communes proches) participent à cette perception.

Cependant l'avis de la DDTM en date du 14 septembre 2021 (p 3/5) et l'avis de l'ARS du 22 juillet 2020 minimisent cet effet dans l'état actuel des choses.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :*  
*Pourriez-vous expliciter comment ce sentiment de « saturation du territoire » a été pris suffisamment en compte dans votre projet ?*

## **8. Hauteur des éoliennes**

44 avis : 205, 153, 217, 235, 156, 159, 160, 162, 191, 193, 190, 188, 171, 158, 172, 182, 223, 220, 219, 222, 215, 75, 33, 124, 123, 115, 104, 165, 137, 133, 85, 16, 204, 92, 87, 54, 62, 61, 84, 25, 120, 181, 126, 130

La hauteur des éoliennes (180 m) est mise en cause par de nombreuses personnes.

Il est regretté que la réglementation n'ait pas évolué en même temps que les éoliennes devenaient toujours plus hautes.

Des propositions de parlementaires ont été faites afin que la réglementation prenne en compte cette évolution sans que cela aboutisse.

Le dossier indique que le choix a été fait entre des éoliennes de 160, 180 ou 200 m. La valeur moyenne a été retenue.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :*  
*Pourriez-vous préciser pourquoi une telle fourchette de hauteurs a été choisie ?*  
*Les premiers projets pour Bouvron reposaient-ils sur de telles éoliennes ?*  
*Des éoliennes de hauteur plus modeste (entre 120 et 150 m) n'auraient-elles pas été envisageables ?*  
*Quelles sont les contraintes supplémentaires que provoquent pour vous la sécurité et l'exploitation future de telles éoliennes ?*  
*Votre politique entrepreneuriale va-t-elle systématiquement dans le sens d'éoliennes de cette hauteur ?*

## 9. Proximité des habitations

116 avis : 205, 145, 241, 68, 263, 266, 215, 143, 242, 274, 146, 147, 150, 151, 231, 277, 276, 270, 271, 268, 273, 279, 272, 275, 265, 237, 235, 234, 30, 191, 192, 257, 190, 184, 172, 171, 232, 239, 189, 178, 182, 183, 214, 164, 224, 57, 58, 254, 148, 278, 75, 181, 124, 222, 115, 159, 73, 78, 80, 77, 217, 220, 104, 102, 101, 136, 96, 137, 134, 61, 85, 12, 118, 46, 40, 38, 37, 50, 28, 51, 29, 48, 2, 16, 32, 56, 89, 88, 293, 153, 87, 223, 261, 91, 90, 62, 23, 219, 284, 285, 283, 233, 236, 210, 86, 14, 27, 25, 54, 127, 130, 226, 120, 84, 123, 126

La proximité des habitations est incontestablement l'objection qui est revenue le plus souvent.

Votre projet est inclus dans un secteur entouré de hameaux. Certaines habitations sont situées en limite de la distance permise, 506 m pour l'éolienne E1.

Certains habitants verront de leurs jardins plusieurs éoliennes.

Il apparaît également que les photos prises sur Géoportail ne sont pas à jour et que des nouvelles maisons ont été construites depuis sur le secteur de La Bélinais.

Le décompte de la population n'est pas exact ou imprécis (exemple de La Bélinais). Selon le maire de la commune c'est 10 % des habitants de Bouvron qui seront impactés.

L'ARS note dans son avis du 28 juillet 2021 que la zone d'implantation a été « revue légèrement afin de respecter une distance d'éloignement de 500 m » par rapport au projet qu'elle avait eu à examiner le 22 juillet 2020.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :  
Pourriez-vous préciser comment l'effet d'encercllement a-t-il été suffisamment bien pris en compte ainsi que la tranquillité des habitants dans leur jardin ?*

## 10. Imprécisions de l'étude (paysage, acoustique)

16 avis : 205, 260, 54, 250, 193, 186, 210, 239, 221, 218, 124, 165, 39, 243, 61, 247

Différentes remarques ont été faites sur l'étude paysagère et sur l'étude acoustique. Certaines observations détaillent tout particulièrement ce sujet.

L'ARS avait émis un premier avis défavorable le 22 juillet 2020 qu'elle a modifié en juillet 2021 selon les informations complémentaires que vous lui avez transmises.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :  
Pourriez-vous répondre aux différentes observations qui vous sont faites quant aux conditions de mesures acoustiques et à la localisation des points de mesure et aux différents photomontages qui pour certains observateurs ne paraissent pas objectifs ?  
Pourriez-vous mes préciser les compléments que vous avez transmis à l'ARS pour répondre à ses demandes ?*

## 11. Paysage

98 avis : 67, 145, 205, 263, 127, 242, 142, 271, 146, 147, 280, 232, 266, 268, 269, 270, 274, 293, 262, 265, 30, 31, 160, 163, 193, 255, 256, 209, 212, 187, 174, 19, 25, 157, 241, 182, 196, 164, 272, 52, 64, 148, 221, 254, 279, 181, 208, 120, 117, 73, 74, 80, 104, 101, 106, 107, 95, 133, 70, 65, 48, 46, 43, 38, 35, 47, 50, 24, 36, 51, 29, 28, 2, 5, 3, 32, 56, 89, 88, 220, 60, 63, 261, 282, 285, 289, 283, 291, 292, 290, 253, 84, 210, 61, 131, 226, 264, 62

Votre projet se situe dans le bocage. Les habitants des hameaux situés tout autour apprécient leur environnement et leur tranquillité tout autant que la qualité du paysage

qui les entoure.

Cette remarque est revenue à de nombreuses reprises.

La perception du village de Bouvron (le cocher de son l'église par exemple et d'autres marqueurs paysagers) ne semble pas avoir été pris en compte dans l'étude paysagère.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :*

*A ce titre je me permets de vous faire remarquer que la photo p63 du chapitre « orientations au regard des éléments structurants du paysage » ne représente pas forcément le paysage qui entoure les habitations.*

*Que pouvez-vous répondre aux habitants du territoire concernés à ce sujet en complément des différentes considérations précisées dans l'étude paysagère ?*

## **12. Biodiversité**

87 avis : 46, 66, 266, 153, 263, 268, 142, 241, 145, 146, 147, 151, 232, 226, 277, 276, 254, 265, 271, 274, 155, 293, 156, 159, 31, 160, 193, 212, 256, 257, 237, 19, 210, 157, 213, 177, 269, 270, 221, 214, 148, 281, 74, 77, 83, 105, 107, 280, 136, 133, 134, 16, 64, 91, 90, 41, 36, 69, 34, 29, 28, 7, 32, 30, 56, 89, 88, 54, 59, 62, 262, 284, 285, 282, 290, 289, 292, 283, 291, 279, 253, 252, 215, 236, 225, 261, 125

Le volet « biodiversité » de l'étude d'impact n'a pas convaincu la majorité des contributeurs à l'enquête publique.

Sont mis en cause notamment l'antériorité des relevés d'espèces dont certaines remontent à 8 ans.

Concernant les chiroptères, les points d'écoute et d'observation n'ont duré que 10 mn.

Votre projet portera atteinte aux haies (que vous indiquez replanter ailleurs) ainsi qu'aux zones humides (que vous prévoyez de compenser partiellement).

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :*

*Quelles réponses apportez-vous à ces différentes remarques ?*

## **13. Impact sur la santé humaine**

98 avis : 241, 145, 67, 263, 264, 218, 143, 242, 232, 146, 147, 151, 155, 154, 231, 278, 272, 277, 276, 243, 270, 267, 280, 262, 237, 261, 275, 274, 236, 31, 30, 163, 192, 193, 212, 257, 189, 166, 26, 265, 268, 273, 164, 279, 224, 148, 221, 254, 181, 124, 215, 76, 77, 113, 83, 235, 219, 204, 205, 165, 281, 136, 179, 14, 12, 46, 40, 41, 29, 24, 69, 36, 28, 48, 25, 32, 98, 223, 91, 63, 289, 288, 285, 283, 291, 293, 292, 290, 269, 210, 27, 38, 35, 85, 208, 127, 226, 62

Des craintes ont été à plusieurs reprises émises quant aux répercussions sur la santé humaine et sur le bien-être physique, moral et social, se référant d'ailleurs à des références non homogènes des avis de l'ANSES, l'Académie de médecine et l'OMS.

Vous avez indiqué avoir fait intervenir des « géobiologues » et vous y être référés pour l'implantation des certaines éoliennes, sans que les résultats en soient communiqués.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :*

*Pourriez-vous préciser la nature de l'intervention des « géobiologues » ? Quelles ont été les modifications apportées au projet suite à leur passage ?*

*Sur la base de ses différents avis et des craintes exprimées par la population, pourriez-vous me préciser quelles sont les dispositions que vous avez prises pour rassurer les riverains à ce sujet ?*

#### **14. Impact sur les animaux (élevage)**

44 avis : 153, 68, 266, 143, 241, 273, 264, 237, 31, 191, 192, 257, 166, 24, 25, 26, 267, 177, 218, 223, 224, 64, 280, 208, 76, 111, 63, 35, 36, 50, 10, 204, 98, 56, 163, 205, 16, 289, 288, 236, 14, 226, 62, 128

Plusieurs habitants ont fait référence à l'impact des éoliennes sur les animaux, en citant notamment les problèmes rencontrés sur deux élevages de bovins depuis la construction du parc éolien des « Quatre Seigneurs » en 2012 à Nozay. Vous y faites d'ailleurs référence dans l'étude d'impact.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur : Vous indiquez au 6.6.5.4 qu'un diagnostic sanitaire et technique des établissements d'élevage sera réalisé à proximité des établissements d'élevage. Pourriez-vous préciser les modalités de cette étude et les conséquences que vous en tirerez ?*

#### **15. Impact sur le sol, le sous-sol, la nappe**

42 avis : 66, 264, 127, 34, 151, 159, 160, 193, 255, 237, 183, 156, 25, 153, 182, 164, 64, 124, 117, 113, 97, 133, 63, 47, 43, 42, 48, 98, 89, 87, 206, 224, 59, 16, 282, 210, 84, 85, 181, 129, 131, 130

Les habitants craignent des dommages sur le sol, les nappes souterraines (pollution et perturbation de l'écoulement en raison des blocs de béton), la détérioration des routes et chemins d'accès, la consommation de terres agricoles, la destruction des haies, le passage des câbles haute tension dans les champs et chemins.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur : Quelles réponses apportez-vous sur ces différents points ?*

#### **16. Nuisances générales**

8 avis : 257, 170, 119, 78, 138, 57, 44, 122

Ces remarques indiquent les nuisances potentiellement soumise, sans autres précisions sur la nature des nuisances.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur : Quelles réponses apportez-vous sur ces différentes observations ?*

#### **17. Nuisances acoustiques**

100 avis : 66, 144, 205, 46, 266, 263, 34, 158, 241, 232, 68, 273, 280, 145, 146, 147, 277, 276, 243, 254, 268, 279, 272, 275, 270, 265, 235, 159, 31, 163, 198, 193, 271, 233, 212, 257, 237, 238, 183, 24, 157, 156, 20, 188, 213, 224, 223, 221, 218, 217, 94, 148, 155, 123, 77, 99, 107, 137, 133, 11, 118, 47, 43, 38, 35, 36, 28, 70, 69, 29, 48, 7, 10, 32, 220, 30, 226, 98, 88, 262, 91, 261, 288, 252, 282, 289, 283, 293, 253, 269, 59, 25, 85, 210, 207, 60, 181, 264, 247, 250

Les remarques à ce sujet sont nombreuses. L'étude acoustique tente de démontrer la faible incidence tout en reconnaissant qu'à certaines périodes des mesures de bridage seront mis en œuvre. Comme évoqué plus haut l'étude acoustique contient quelques imprécisions.

Les riverains craignent également les infrasons.

Vous précisez dans l'étude d'impact que des mesures de bridage seront mises en place selon les relevés acoustiques effectués sans beaucoup plus de précisions.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :*  
*Pourriez-vous communiquer des retours d'expérience de votre entreprise sur des éoliennes équivalentes et dans un contexte d'habitat similaire ?*  
*Quelle sera la méthodologie retenue pour faire ces relevés ? Comment les riverains y seront associés ?*

### **18. Nuisances visuelles**

85 nuisances visuelles : 263, 68, 46, 218, 127, 162, 241, 232, 273, 271, 145, 146, 147, 155, 264, 277, 243, 276, 266, 268, 269, 267, 272, 261, 275, 270, 265, 235, 31, 159, 163, 233, 212, 257, 238, 166, 25, 157, 182, 183, 279, 188, 224, 223, 221, 94, 148, 116, 77, 102, 107, 137, 70, 11, 48, 28, 24, 36, 34, 29, 6, 205, 32, 98, 30, 92, 156, 88, 262, 91, 288, 283, 293, 282, 59, 252, 217, 33, 210, 207, 60, 181, 132, 131, 226

Les riverains sont inquiets des conséquences visuelles de l'implantation des éoliennes et des conséquences pour leur environnement de proximité. Par exemple depuis leur jardin certains habitants pourront voir plusieurs éoliennes, la vision des couchers de soleil sera impactée...

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :*  
*Quelles mesures d'accompagnement proposez-vous pour diminuer ces nuisances craintes par les habitants ?*

### **19. Impacts sur l'immobilier**

81 avis : 207, 205, 263, 153, 238, 266, 127, 241, 140, 273, 143, 145, 146, 147, 148, 278, 226, 276, 265, 268, 270, 279, 272, 261, 155, 275, 274, 156, 31, 198, 192, 193, 271, 212, 256, 257, 189, 166, 169, 210, 269, 219, 237, 254, 58, 253, 280, 223, 74, 76, 111, 281, 133, 137, 85, 52, 11, 48, 36, 28, 70, 51, 69, 34, 29, 30, 93, 163, 88, 15, 59, 262, 285, 288, 293, 290, 292, 291, 232, 26, 122

Les impacts sur l'immobilier sont une préoccupation importante des habitants. Certains contributeurs font référence à des jurisprudences récentes des tribunaux administratifs de Nantes et de Toulouse notamment.

Les propriétaires regrettent que des dispositions financières ne soient pas prises pour les dédommager.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :*  
*Dans l'étude d'impact vous faites référence au 6.6.6 à différents projets datant pour certains depuis plus de 15 ans ou situés à l'étranger, pour démontrer qu'il n'y a pas d'impact sur les valeurs immobilières sans faire autant référence aux jugements cités précédemment.*  
*Vous indiquez également que la charte d'engagement prévoit de « Participer aux réflexions sur les conditions de faisabilité d'une étude d'impact des projets éoliens sur la valeur immobilière ».*  
*Pourriez-vous donner votre avis et des précisions sur ces différents points ?*

### **20. Dangers et risques lors de l'exploitation**

5 avis : 205, 183, 98, 90, 87

Plusieurs contributions font état d'accidents ou d'incendies d'éoliennes. Vous en listez d'ailleurs de nombreuses dans l'étude de danger.

Les conséquences sont accentuées en raison de la proximité des habitations. Un des contributeurs s'inquiète de l'aggravation du risque du fait que la supervision des installations se fait d'Allemagne.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :*

*Les cartes 16 et 17 mettent en évidence que des habitats légers à moins de 500 m des éoliennes E3 et E4. Une habitation est en limite de ce périmètre pour l'éolienne E1. Le risque est selon l'étude de danger considéré comme acceptable.*

*Vous indiquez (8.4) que la caserne d'intervention de pompier est celle de Bouvron le temps de route étant estimé à 8 minutes.*

*Pourriez-vous préciser quelle information avez-vous faite ou envisagez-vous de faire auprès des riverains des E1, E3 et E4 concernés par le risque de projection de débris de pales ?*

*Des contacts ont-ils d'ores et déjà pris avec les pompiers ; si oui lesquels et si non quand le seront-ils ?*

*Votre système de supervision et les techniciens qui le gèrent sont situés en Allemagne ; cela n'est-il pas susceptible de nuire à une gestion sécurisée des installations ?*

*Où seront situés les techniciens chargés de la maintenance et de la sécurité des machines.*

## **21. Démantèlement**

*45 avis : 206, 153, 142, 241, 205, 144, 237, 158, 160, 193, 190, 267, 166, 170, 188, 218, 214, 239, 84, 113, 97, 99, 103, 111, 85, 179, 11, 13, 53, 42, 34, 7, 163, 87, 225, 59, 16, 284, 285, 282, 181, 129, 130, 264, 128*

De nombreuses remarques ont été exprimées quant au démantèlement des éoliennes et au recyclage des matériaux les constituant.

Le devenir des socles en béton inquiète.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :*

*Dans l'étude d'impact (5.8.2.2) consacré au démantèlement vous indiquez que le remplacement du béton par des terres comparables aux terres situées à proximité sur une profondeur de 1m conformément à l'article 1 de l'arrêté du 26 août 2011.*

*Je vous précise que cet arrêté a été modifié par l'arrêté du 22 juin 2020. Son article 29 précise que « l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. » Pourriez-vous confirmer la rédaction de l'article 5.8.2.2 de l'étude d'impact ?*

*Quel pourcentage des matériaux estimez-vous être recyclable ?*

*La garantie financière légale pour démantèlement calculée au 5.8.3 vous paraît-elle suffisante et comment sera effectuée ?*

## **22. Volet financier, solidité de l'entreprise**

*55 avis : 204, 34, 141, 143, 151, 246, 267, 160, 163, 196, 211, 237, 189, 166, 170, 188, 223, 221, 222, 65, 93, 84, 94, 64, 80, 104, 103, 102, 107, 106, 79, 111, 165, 180, 47, 42, 70, 69, 3, 205, 98, 56, 55, 87, 59, 90, 54, 282, 287, 286, 252, 208, 33, 131, 119*

*Il s'agit des intérêts financiers directs ou indirects des uns et des autres, ainsi que de la solidité financière de l'entreprise.*

Des témoignages positifs sur votre entreprise et son comportement dans la conduite de projets ont été portés au registre.

Des inquiétudes ont été formulées sur la pérennité de votre entreprise, de son capital social, du risque que le parc d'éoliens soit cédé à une autre entreprise ou à un fonds de pension.

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :  
Quelles réponses apportez-vous à ce sujet ?*

### **23. Economie (emploi, agriculture, tourisme)**

24 avis : 142, 140, 155, 272, 160, 162, 163, 186, 213, 216, 113, 107, 133, 95, 117, 34, 49, 4, 132, 88, 16, 282, 131, 128

Le représentant d'une entreprise de travaux publics a souligné l'impact positif sur l'emploi durant la phase travaux.

D'autres contributeurs qui se sont exprimés à ce sujet sont plus réservés quant à l'impact sur l'emploi local en indiquant qu'une partie du matériel est fabriquée hors du territoire national. Certains précisent que cela va à l'encontre de l'économie locale (éleveurs, gestionnaire de gîtes).

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :  
Pourriez-vous préciser l'impact de votre projet sur l'économie locale (emploi, tourisme, agriculture) ?*

### **24. Non argumentés**

16 avis : 149, 228, 227, 230, 229, 244, 152, 168, 21, 100, 108, 17, 71, 8, 9, 121

➔ *Commentaires et questionnements complémentaires éventuels du commissaire enquêteur :  
Il s'agit d'avis de principe sans argumentation : 2 favorables et 14 défavorables.*

## **F. Réponses à apporter par le porteur de projet**

Vous voudrez bien apporter les réponses aux différentes observations ou questions posées et toutes autres précisions que vous jugeriez utiles.

Pour cela je vous prie de bien vouloir me faire parvenir votre réponse par voie numérique dont j'accuserai réception pour le vendredi 11 février 2022.

Fait et remis le jeudi 27 janvier 2022,

Le Commissaire enquêteur,

  
Yves PENVERNE